

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
Un an, 12 fr.; Six mois, 6 fr.; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.

Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

DIRECTION et RÉDACTION :

au Ministère d'État

ADMINISTRATION :

à l'Imprimerie de Monaco, place de la Visitation.

INSERTIONS :

Annonces : 0 fr. 75 la ligne.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, place de la Visitation.

SOMMAIRE.**MAISON SOUVERAINE :**

Nouvelles de S. A. S. le Prince Souverain.
Déjeuner au Palais.

Dîner et réception en l'honneur de S. A. R. le Duc de Connaught.

PARTIE OFFICIELLE :

Arrêté municipal concernant le cimetière.

Arrêté municipal portant promotion dans le personnel de la Police municipale.

AVIS ET COMMUNIQUÉS :

Exposition des Arts décoratifs de Paris. — Concours d'Affiches.

ECHOS ET NOUVELLES :

Promotion de M. le Conseiller privé A. Fuhrmeister, Chef du Cabinet Civil de S. A. S. le Prince, dans l'Ordre de la Légion d'Honneur.

Décès de M. Emile Bernich, Conseiller privé de S. A. S. le Prince.

Société des Conférences. — « Théophile Gautier inconnu » par M. Boschot; « L'Égypte » par M. Paviot.
Etat des jugements du Tribunal Correctionnel.

LA VIE ARTISTIQUE :

Théâtre de Monte Carlo. — Saison d'Opéra : Thais.

Ecole municipale de musique. — Audition des Œuvres de L. Abbiate.

Annexe au « Journal de Monaco » :

CONSEIL NATIONAL. — Compte rendu de la séance du 9 décembre 1924.

MAISON SOUVERAINE

Après un séjour de quelques jours à New-York, Son Altesse Sérénissime est arrivée le 19 à Palm-Beach (Floride Méridionale) et y est restée jusqu'au 24. A cette date le Prince s'est rendu à Lanes (Caroline du Sud) où Il a pris part à des chasses au gibier d'eau et aux dindons sauvages sur les domaines de M. Baruch qui L'y avait invité avec quelques autres personnes. Le 1^{er} février le Prince a regagné New-York où Il s'embarquera pour l'Europe dans quelques jours.

LL. AA. SS. la Princesse Héritaire et le Prince Pierre recevaient à déjeuner, samedi dernier, 31 janvier, S. A. R. la Duchesse de Vendôme et S. A. S. le Prince Festetics de Tolna.

M^{me} la Comtesse Gastaldi, Dame d'honneur, le Général Roubert, Premier Aide de camp, M. Bord de Pierrefitte, Chambellan de S. A. S. le Prince Souverain, assistaient également au déjeuner.

LL. AA. SS. la Princesse Héritaire et le Prince Pierre ont donné, samedi soir, un dîner suivi d'une brillante réception auxquels assistait S. A. R. le Duc de Connaught.

Au programme de cette soirée figuraient diverses pièces de Chopin, de Schumann, de Tchaïkowsky et d'Auric, jouées au piano par M. Scotto et remarquablement dansées par M^{mes} Nemchinova, Tchernicheva et M. Doline.

M. Dukelsky fit entendre un fragment de son dernier ballet *Zéphire et Flore* que M^{lle} Nikitina interpréta; puis M^{lle} Markova se fit applaudir dans plusieurs danses.

M. Serge de Diaghilew était l'organisateur de ce spectacle.

Parmi les invités, il convient de citer : Prince Festetics de Tolna, Prince Dominique Radziwill, Princesse de la Tour d'Auvergne, Sir John et Lady Parry, Comte et Comtesse J. de Breteuil, Lady Churston, Comte de Rougemont, Major et Mrs Warde, Mrs et Miss Curtis, Major Lewitt, Mrs Cameron, Comtesse Cahen d'Anvers, M^{me} Douine, Marquise de Rabar, M^{lle} de Louvencourt, Comte et Comtesse Mortimer-Mégret, Baron et Baronne du Veyrier, M. et M^{me} J. Balsan, M. et Mrs Collie, Mrs Baddington, Major général the Honorable Sir Charles et Lady Sackville-West, Miss Diana Sackville-West, Mrs Carrol of Carrollton, Comtesse Woronsow, Major Hansen, M. Hansen, M. et M^{me} J. Bartholoni, M^{lles} Bartholoni, Comte Gautier-Vignal, Comtesse Gastaldi, Général Roubert, M. Bord de Pierrefitte.

PARTIE OFFICIELLE**ARRÊTÉS MUNICIPAUX**

Nous, Maire de la Ville de Monaco, Chevalier de l'Ordre de Saint-Charles,

Vu l'Ordonnance Souveraine du 11 juillet 1909;

Considérant qu'il y a nécessité pour la continuation des grands travaux du Cimetière, d'effectuer la reprise des terrains situés à l'est des dépositoires et de procéder également au déplacement des tombes situées également à l'est des dépositoires;

Arrêtons :**ARTICLE UNIQUE.**

L'Administration des Pompes Funèbres est autorisée, aux termes de sa demande en date du 30 janvier 1925 :

1^o à effectuer la reprise du terrain affecté à la sépulture des adultes datant du 31 janvier 1920 au 23 février 1920 et portant les numéros 217, 218, 219, 220, 221, 222, 223 et 225, la période quinquennale étant arrivée à expiration ou devant expirer pour d'autres du 2 au 23 février 1925;

2^o de transférer dans une autre partie du Cimetière les tombes portant les numéros suivants : 224, 318, 319, 320, 321, 323, 324, 326, situées également à l'est des dépositoires et dont la période quinquennale n'est pas encore achevée.

Monaco, le 2 février 1925.

Le Maire,

(Signé :) ALEX. MÉDECIN.

Nous, Maire de la Ville de Monaco, Chevalier de l'Ordre de Saint-Charles;

Vu l'article 138 de la Loi Municipale, en date du 3 mai 1920;

Vu la note de Son Excellence le Ministre d'Etat, en date du 30 janvier 1925, portant approbation de la proposition du Maire;

Arrêtons :**ARTICLE UNIQUE.**

Le sous-brigadier Claude Ducry, surveillant des Abattoirs, est nommé brigadier de 1^{re} classe. Monaco, le 2 février 1925.

Le Maire,

(Signé :) ALEX. MÉDECIN.

AVIS & COMMUNIQUÉS**Exposition des Arts Décoratifs de Paris****CONCOURS D'AFFICHES**

Le Comité d'Organisation de l'Exposition monégasque a procédé, dans sa réunion plénière du 29 janvier, à l'examen et au classement des projets d'affiches et a décerné les prix suivants :

1^{er} prix : M. Clérissi, conducteur des Travaux publics (devise : *Ars Labor*);

2^e prix : M. Mathis, demeurant à Monaco, rue Florestine (devise : *L'Art embellit la Vie*);

3^e prix : M. L. Milon de Peillon, demeurant à Monaco (devise : *Diem Perdidit*).

D'autre part, le Comité a estimé qu'il convenait de décerner à M^{lle} Nanette Reymond, à MM. Camia et Nolhac, une mention spéciale pour leurs projets qui ont été très remarquables.

Des félicitations ont été également adressées à M. J. Rosticher, dont l'envoi est parvenu au Ministère d'Etat après la clôture des listes d'inscription, et qui a été en conséquence écarté du concours.

Les auteurs des projets non primés sont priés de vouloir bien se présenter au Secrétariat Général du Ministère d'Etat pour une communication les concernant.

ÉCHOS & NOUVELLES

Par décret, en date du 22 janvier 1925, de M. le Président de la République Française, M. Adolphe Fuhrmeister, Conseiller privé, Chef du Cabinet Civil de S. A. S. le Prince Souverain, a été promu Officier de la Légion d'Honneur.

On a appris avec peine dans la Principauté que M. Emile Bernich, Conseiller privé de S. A. S. le Prince, est décédé à Marseille, le 27 janvier 1925, à l'âge de 85 ans.

Selon les dernières volontés du défunt, les obsèques ont été célébrées dans la plus stricte intimité et avec un caractère d'extrême simplicité. Aucun faire part n'a été envoyé.

Cependant des couronnes ont été déposées au nom de S. A. S. le Prince Souverain, de LL. AA. SS. la Princesse Héritière et le Prince Pierre, de la Maison Princièrè, du Gouvernement et du Département des Finances.

En l'absence de S. A. S. le Prince Souverain, S. A. S. le Prince Pierre assistait à la cérémonie, accompagné du Général Roubert, premier Aide de camp, et de M. Labande, Conservateur des Archives du Palais.

Etaient également présents : M. J. Palmaro, Conseiller de Gouvernement, représentant le Gouvernement, M. Paul Gueydan, Consul général à Marseille, représentant le Département des Relations Extérieures, et MM. A. Noghès, Trésorier général, C. Palmaro, Administrateur des Domaines, et A. Levame, Vérificateur des Finances.

M. Emile Bernich a été sous trois règnes le serviteur fidèle et dévoué des Princes de Monaco.

Apprécié par le Prince Charles III, qui avait découvert en lui les qualités qui devaient le faire attacher à Sa Maison, il reporta ensuite sur le Prince Albert la sollicitude et l'attachement qu'il avait voués à Son Auguste Père.

Consul général de Monaco à Marseille, le 7 septembre 1877, les grands services qu'il rendit dans cette situation le firent nommer, le 15 avril 1897, Consul honoraire et Conseiller privé du Prince Souverain, fonctions qu'il devait conserver jusqu'à la fin de sa vie.

Appelé en même temps à administrer les Finances de la Principauté, il fut tour à tour Inspecteur général des Finances le 28 mars 1898 et Directeur général de ce Service le 8 mai 1910 jusqu'à la suppression de ce poste.

A la mort du Prince Albert et malgré son grand âge, M. Bernich se fit un devoir de reprendre sa mission auprès du Prince Louis. Il avait connu le Prince dès son plus jeune âge et Lui avait voué une affection profonde.

Dès Son avènement, Son Altesse Sérénissime a voulu rendre un témoignage public d'estime à M. Bernich en lui remettant, à Marseille, les insignes de Grand-Croix de l'Ordre de Saint-Charles.

SOCIÉTÉ DES CONFÉRENCES

M. Adolphe Boschot, dont la conférence occupa la séance de mercredi dernier, n'est pas de ceux qui vitupèrent le romantisme et pour qui le XIX^e siècle est un « siècle stupide ». Il suffit, pour lui donner raison, de songer un instant à ce que seraient notamment la poésie lyrique et la musique françaises, sans parler de l'histoire, si l'on faisait abstraction de cette période actuellement décriée en de certains milieux.

M. Boschot a voué avec amour aux écrivains et aux artistes de 1830 sa vaste et sûre érudition et la pénétration compréhensive de son sens artistique. Il s'est imposé spécialement par le travail définitif qu'il a consacré à Berlioz. Mais son autorité continue à s'affirmer dans les études de critique musicale qu'il publie à l'*Echo de Paris*.

Un petit livre acheté en passant sur les quais et les hasards d'une lecture dans un cadre et à une heure favorables ont touché M. Boschot de la grâce Gautieriste. Auparavant, il avait lu, comme tout le monde, les *Emaux et Camées*, le *Capitaine Fracasse* et le *Roman de la Momie*, et il avait senti toute la virtuosité de l'écrivain. Mais c'est une page sur la mort d'Henri Heine qui lui a révélé le « bon Théo », celui dont l'affectation d'impassibilité masquait un cœur compatissant aux humaines faiblesses. Le vrai visage du bon Théo l'a apitoyé sur le « pauvre Théo » condamné jusqu'à la fin de sa vie à tourner la meule du journalisme et à broyer sous la lourde roue les plus belles grappes d'or de ses rêves. Et la pitié jointe à l'amour a suscité son enthousiasme pour le « grand Théo », l'impeccable artiste, l'étrénel manieur de mots, de rythmes et d'images dont l'énorme production demeure, pour la majeure partie, inconnue du public et même des lettrés.

C'est cette partie dont M. Boschot s'est attaché surtout à dégager les beautés et le véritable caractère. Il a délacé le justaucorps de satin crêpe que le poète, suivant sa propre expression, ne mit que le soir de la représentation d'Hernani et qu'on lui a fait porter toute sa vie. Il a montré que, tout épris qu'il était des nouveautés fécondes prodiguées par les maîtres de la nouvelle école, Gautier ne s'était pas laissé prendre aux extravagances et aux puérités des enfants perdus du romantisme et il a relevé l'erreur de la critique qui a méconnu le caractère ironique et la portée satirique du recueil des *Jeunes Frances*. Le conférencier souligne la même fantaisie humoristique dans plusieurs autres ouvrages, notamment dans *Mademoiselle de Maupin*. Il rappelle la clairvoyance presque infaillible du critique d'art, le généreux enthousiasme du poète à l'égard de ses rivaux et de ses maîtres. Il se demande enfin, d'où vient l'espèce de discrédit dans lequel est tombé Gautier. Il en donne une explication ingénieuse : si le goût du public semble se détourner du bel et grand écrivain, si ce poète passe auprès de la plupart pour un simple ciseleur de vers, si on lui refuse l'émotion et la profondeur, c'est parce qu'il est clair. En France, pays de la clarté, le lecteur méprise volontiers cette vertu du style. Elle lui paraît sans doute trop simple et trop commune. Mais il s'incline avec respect devant un auteur « difficile ». Un langage lourd, obscur, embarrassé l'intimide et passe aisément à ses yeux pour revêtir de profondes pensées. Si l'ouvrage l'ennuie ou s'il le comprend mal, il n'ose s'en prendre qu'à sa propre infirmité.

Il y a sans doute beaucoup de vrai dans cette explication. De pareils griefs ont été invoqués contre Voltaire et Renan. Parce qu'ils sont clairs et qu'ils écrivent avec agrément, il s'est trouvé des philosophes et des théologiens empêtrés dans leurs formules pour leur refuser la vigueur et le sérieux de la pensée, la sûreté du savoir.

Toutefois, cette justesse et cette limpidité de l'expression, est-ce bien la seule cause qui obscurcisse la gloire du poète ? Est-ce même la principale ? N'en faut-il pas voir une autre, dans l'empreinte despotique que Baudelaire a mise sur la littérature contemporaine ? Il est bien vrai que l'auteur des *Fleurs du Mal* se proclamait modestement le disciple de l'auteur d'*Emaux et Camées*. Mais il est non moins vrai que le génie et l'art des deux poètes ne sont pas seulement différents, qu'ils sont en complète et exacte opposition ; ils sont aux antipodes. Est-il possible que les générations qui vivent littérairement sous l'influence de l'un, gardent le culte de l'autre ? « Ce sont deux puissants dieux », mais qui ne supportent pas d'être servis par les mêmes fidèles. Il faut choisir entre le tour d'esprit chrétien et même catholique, l'art musical aux prolongements sonores du « Recueillement » et l'inspiration païenne, la poésie picturale aux contours précis et parfois un peu secs de la « Symphonie en blanc majeur ». Notre époque a choisi. Mais rien ne dit qu'un revirement ne se produise. M. Boschot n'y aura certes pas médiocrement contribué.

Sa conférence émue, chaleureuse autant que savante a été applaudie avec enthousiasme. On lui a su gré d'avoir ramené une attention trop distraite sur un des plus beaux talents dont s'honore le XIX^e siècle français et d'avoir, avec tant de sagacité, conseillé les lectures qui permettront de le mieux connaître.

* *

Mercredi soir, une intéressante conférence sur l'Égypte a été faite par M. Paviot.

Des projections ont accompagné cette causerie qui a obtenu un succès très vif.

Après un voyage rapide d'Alexandrie au Caire, des excursions à Memphis, aux Pyramides, à Thèbes et dans la vallée des Rois, racontés avec humour, le conférencier montre l'Égypte, création du Nil, s'applique à la faire comprendre dans sa plus haute antiquité et dans sa vie actuelle. Il souligne en terminant la belle œuvre accomplie par les Français au XIX^e siècle dans ce pays si attachant.

Un film représentant le barrage d'Assouan et le Nil en aval et en amont a très agréablement terminé la séance.

Le Tribunal Correctionnel, dans son audience du 29 janvier 1925, a prononcé les jugements suivants :

C. V., manœuvre, né le 25 mars 1864, à Paris (4^e), sans domicile fixe. — Infraction à un arrêté d'expulsion : quatre jours de prison et 20 francs d'amende (décimes compris).

J. L.-B.-A., sans profession, né le 22 juillet 1867, à Gap (Hautes-Alpes), sans domicile fixe. — Infraction à un arrêté d'expulsion avec récidive et ivresse publique : un mois de prison, 50 francs d'amende, (décimes en sus) et 5 francs d'amende.

LA VIE ARTISTIQUE

THÉÂTRE DE MONTE CARLO

LA SAISON D'OPÉRA

Thaïs.

Il y a des œuvres qui ont de la chance. *Thaïs* est de celles-là. Elle ne prend pas rang parmi les meilleurs ouvrages de la production massenétique. *Esclarmonde*, *le Jongleur de Notre-Dame*, *Werther*, *Manon* n'ont point à redouter d'être éclipsés par elle. Néanmoins, on ne se lasse pas d'en donner des représentations. Partout, la courtisane d'Alexandrie, mise à la mode française, accommodée au goût de la moyenne des publics, exerce une indéniable séduction. On raffole de ses jolies mélodiques ; ses « méditations » font délirer la foule.

Comme un succès se justifie toujours par quelque chose, il ne faut pas beaucoup chercher pour trouver l'explication de la réussite de *Thaïs*.

D'abord, Massenet a pour lui l'élément féminin, ce qui constitue un sérieux et précieux avantage, — la femme donnant généralement le ton, aussi bien dans les théâtres de comédie et de drame que dans les théâtres lyriques. Ensuite, la musique de *Thaïs* est claire, fleurie de grâce, pleine de gentillesse en ses accents ; ses élans passionnés, ses nervosités n'excèdent pas les bornes permises ; ses audaces ne heurtent pas ; chez elle, on a la sensation qu'à l'encens brûlé en l'honneur de la divinité se mêle un parfum de poudre de riz... En réalité, rien d'excessif dans cette musique : elle est aimable, de bonne compagnie, infiniment mélodique et elle a le sourire.

Les gens qui, de préférence aux nobles, pures et grandes émotions, recherchent, dans la musique, un plaisir uniquement sensuel sont servis à souhait.

Nous ne pensons pas qu'il soit possible de faire montre de plus de talent, de savoir et de souplesse que Massenet dans la partition de *Thaïs*.

Son ouvrage est une merveille d'habileté musicale. Les situations sont traitées avec un sens du théâtre et une entente de l'effet qui confondent ; les difficultés sont esquivées avec un art à nul autre pareil ; les plus délicieuses délicatesses d'instrumentation, les plus ingénieuses associations de timbre, les plus savoureuses harmonies y masquent, quand il est besoin, les défaillances de l'inspiration.

Thaïs est une œuvre où l'artifice joue un rôle éclatant et prépondérant. Il faut bien croire que ce genre de pièce lyrique a d'indiscutables attraits, puisqu'il plaît.

Cependant, affirmer que *Thaïs*, qui demande avec tant d'anxiété à son « miroir fidèle » de lui dire qu'elle « sera belle éternellement », ne cessera pas de plaire, serait courir au-devant d'une déconvenue à peu près certaine. Car les œuvres, bénéficiant rapidement de l'universelle faveur, et qui n'ont pour elles que « la beauté du diable », sont exposées, plus que celles de beauté solide et vraie, à subir gravement les atteintes du temps, à voir leurs couleurs se flétrir et leur charme s'effriter... Les modes changent. L'heure sonne où il arrive que ce qui ravissait fatigue. Et les *Thaïs*, comme les *Mignon* et tant et tant d'opéras-comiques ayant joui d'une popularité incroyable, disparaissent, victimes de l'inconstance des foules. Alors, c'est le tour d'un autre ouvrage, ni supérieur, ni pire,

Oiseau de gai babil et de brillant plumage, qui a pour lui le prestige de la nouveauté.

M^{lle} Kousnetzoff a campé une *Thais* d'une originalité qu'on ne saurait nier. Hantée par le souvenir du métier de danseuse et de mime qu'elle exerça avant de se muer en sainte, la *Thais* de M^{lle} Kousnetzoff est sans cesse disposée à esquisser un *pas* et à prendre des attitudes plastiques. Mais, rassurez-vous, la ballerine ne fait pas tort à la chanteuse. On a fort applaudi M^{lle} Kousnetzoff, M. Arnal (Athanaël), M. Thill (Nicias) et M^{mes} Lacroix et Bilhon eurent leur légitime part de succès.

On bissa la célèbre « Méditation », jouée à la perfection par M. Wagemans, et l'orchestre, sous la ferme direction de M. Léon Jehin, ne fut certes pas inférieur à ce qu'il a l'habitude d'être.

Thais obtint son coutumier triomphe.

A. C.

CONCERTS

Audition des Œuvres de L. Abbiate.

Dimanche soir, à 5 heures, une audition d'œuvres de notre compatriote Louis Abbiate a été donnée dans les nouveaux locaux de l'École Municipale de Musique que le maître dirige avec sa double et éminente autorité de compositeur et de violoncelliste.

Le salon de la villa Josam était trop étroit pour contenir l'auditoire, au premier rang duquel avait pris place M. A. Médecin, Maire de Monaco.

Le programme de cette première séance comportait la *Suite en Ré mineur* pour violoncelle et piano, d'après l'Intermezzo d'Henri Heine; les *Chansons d'Automne* (Les Etoiles, Lassitude, la Toile), composées sur des vers de M. Canu; enfin la *Première Sonate en Sol bémol majeur* pour piano.

M^{me} Cazes-Novello, un des beaux premiers prix du Conservatoire de Paris, musicienne et virtuose accomplie, que nous voudrions applaudir plus souvent et qui joint la puissance au charme et à l'intelligence, donna de la *Sonate* une admirable interprétation. Cette grande œuvre, la première en date des six sonates actuellement terminées et qui remonte à 1890, possède déjà toutes les qualités qui caractérisent la production pianistique du maître: richesse et beauté des thèmes, ampleur du développement, souffle noble et généreux qui anime toute l'œuvre, solidité de la construction, grâce et charme de l'écriture. Il faudrait tout citer dans cette majestueuse sonate, mais nous nous en voudrions de ne pas dire la profonde et intense émotion du début du deuxième mouvement, vraiment beethovenien et la grâce puissante et sûre du rondo final si classique de forme, si moderne d'inspiration.

La *Suite en Ré*, exécutée par M. Abbiate et M^{me} Cazes-Novello et qui a déjà été entendue à plusieurs reprises à Monte Carlo, eut son habituel succès. C'est une série de petites pièces charmantes, d'une grâce infinie et d'une émotion délicate. Suivant de très près le texte de l'*Intermezzo* elles en constituent une sorte de commentaire musical qui fait mieux comprendre le sens profond du poème.

La même sûreté dans la traduction musicale d'un texte poétique apparaît, plus subtile encore, dans l'accompagnement des *Chansons d'Automne* de M. Canu. Ces trois pièces, pleines de pensée et de profondeur et qui classent leur auteur parmi les poètes-nés, ont trouvé en Louis Abbiate un traducteur d'une sensibilité raffinée. Les moindres intentions du texte sont suivies avec une souplesse, une divination, une habileté vraiment étonnantes.

Là encore, tout serait à citer; la place nous manque, mais le succès fait à M^{me} la Baronne de Lagarde qui, accompagnée par M^{me} Cazes-Novello, les chanta de sa voix si pure, si cristalline et si souple, prouva que le public d'élite de cette première séance avait su estimer à leur juste valeur ces petits chefs-d'œuvre.

Ce concert est le prélude d'une série que le maître a l'intention de donner pendant la saison. Nous tiendrons le public au courant de ces manifestations d'art si intéressantes.

C. P.

Les Annales

Dans leur numéro de cette semaine les *Annales* publient la suite de l'enquête entreprise par M^{me} Yvonne Sarcey sur la « nouvelle génie » et qui suscite un si vif intérêt. Dans ce même numéro un article de G. de Pawlowski sur Thierry Sandre, le lauréat du prix Goncourt, et des pages signées de Henry Lavedan, Paul Bourget, Tristan Bernard, Abel Bonnard, Henri de Régnier, Gustave de Bon, Gérard d'Houville, etc., etc. En vente partout: le numéro 90 centimes.

SOCIÉTÉ EN NOM COLLECTIF

(Extrait publié en conformité des articles 49 et suivants du Code de Commerce).

Suivant acte sous seing privé en date à Monaco du 19 janvier 1925, enregistré le même jour, f^o 94 r., c. 7, M. Alfred DEPETRIS, demeurant à Monaco, et M. Jean TEISSEIRE, demeurant au même lieu, ont formé entre eux une Société en nom collectif ayant pour objet l'exploitation d'une Agence de ventes et achats d'immeubles et fonds de commerce, à Monaco, rue Grimaldi, n^o 31, villa Anna.

Cette Société est faite pour une durée de dix années qui commenceront à courir le jour du dit acte, renouvelable par périodes décennales.

Le siège social est à Monaco, rue Grimaldi, n^o 31, villa Anna.

La raison et la signature sociale seront *Depetris et Teisseire*.

Les affaires de la Société seront gérées et administrées par les deux associés. En conséquence, chacun d'eux aura la signature sociale dont il ne lui sera toutefois permis de faire usage que pour les affaires de la Société.

Un extrait du dit acte de Société a été déposé le 30 janvier 1925, au Greffe du Tribunal Civil de Première Instance de la Principauté, pour être transcrit et affiché conformément à la loi.

Monaco, le 3 février 1925.

ALFRED DEPETRIS,
JEAN TEISSEIRE.

Cession de fonds de Commerce

(Première Insertion.)

Suivant acte sous seing privé du 3 novembre 1924, enregistré, M. NEGRO Quinto a vendu à M^{lle} IORI Léontine le fonds de commerce de Coiffeur, exploité, 1, rue Paradis, à Monte Carlo.

Les créanciers, s'il en existe, sont invités à faire opposition entre les mains de l'acquéreur dans les délais légaux.

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU CARLTON

de Monte-Carlo.

Société Anonyme Monégasque au Capital de 1.500.000 Francs
(En formation.)

Messieurs les Actionnaires de la Société Immobilière du Carlton de Monte-Carlo, au capital de 1.500.000 francs, (en formation), sont convoqués à l'Assemblée Générale constitutive, qui se tiendra au siège social, 7, avenue des Fleurs, à Monte-Carlo, le samedi 7 février 1925, à 10 heures du matin.

ORDRE DU JOUR :

- 1^o Vérification et reconnaissance de la sincérité de la déclaration de souscription et de versements;
- 2^o Nomination de plusieurs Commissaires chargés de vérifier et apprécier les apports en nature et les avantages particuliers stipulés par les Statuts et de faire un rapport à une deuxième Assemblée Générale.

Le Fondateur: ANTOINE MAZEN.

“ HANDWORK ”

Société Anonyme Monégasque au Capital de 1.000.000 de Francs
(En formation.)

Messieurs les Actionnaires de *Handwork*, Société Anonyme Monégasque au capital de 1.000.000 de francs (en formation), sont convoqués pour la deuxième Assemblée Générale constitutive qui se tiendra à Monaco, le 10 février 1925, à 10 heures du matin, au Crédit Foncier de Monaco, 11, boulevard Albert 1^{er}.

ORDRE DU JOUR :

- 1^o Approbation des Statuts;
- 2^o Lecture et approbation, s'il y a lieu, du rapport des Commissaires aux apports;
- 3^o Nomination des membres du Conseil d'Administration et fixation des jetons de présence à allouer au dit Conseil;
- 4^o Nomination des Commissaires aux comptes et fixation de leur rémunération.

Société « Auto-Riviera »

Société anonyme au capital de 2 Millions de francs

AVIS DE CONVOCATION

Messieurs les Actionnaires de la Société Auto-Riviera sont convoqués en Assemblée Générale ordinaire le mardi 3 mars 1925, à 10 heures du matin, au siège social, à Monte Carlo, rue des Lilas, n^o 6.

L'Assemblée Générale se compose de tous les propriétaires ou porteurs de dix actions ayant déposé leurs titres au siège social, six jours au moins avant la réunion de l'Assemblée.

La production d'un récépissé de dépôt délivré par une banque ou par la Société Ponthieu Automobiles, 51, rue de Ponthieu, à Paris, équivalent à celle des titres eux-mêmes.

Les propriétaires de moins de dix actions peuvent se réunir pour former le nombre nécessaire et se faire représenter par l'un d'eux.

ORDRE DU JOUR :

- 1^o Rapport du Conseil d'Administration;
- 2^o Rapport de MM. les Commissaires des comptes;
- 3^o Approbation des comptes, s'il y a lieu, quitus aux Administrateurs;
- 4^o Fixation du dividende;
- 5^o Nomination des Commissaires aux comptes;
- 6^o Rapport sur les affaires traitées par les Administrateurs directement ou indirectement avec la Société;
- 7^o Autorisation à accorder aux Administrateurs de traiter directement ou indirectement des affaires avec la Société (art. 27 des Statuts).

Le Conseil d'Administration.

Société Nouvelle de la Brasserie et des Etablissements Frigorifiques de Monaco

AVIS

Messieurs les Actionnaires de la Société Nouvelle de la Brasserie et des Etablissements Frigorifiques de Monaco, sont convoqués en Assemblée Générale ordinaire, le jeudi 26 février 1925, à quinze heures, au siège social, avenue de Fontvieille, avec l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :

- 1^o Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 1924;
- 2^o Lecture du rapport des Commissaires des Comptes;
- 3^o Lecture du Bilan, du compte Profits et Pertes, arrêtés au 31 décembre 1924; approbation, s'il y a lieu, des comptes de l'exercice 1924 et quitus à qui de droit;
- 4^o Fixation du dividende;
- 5^o Examen du principe du remboursement éventuel du dernier quart du capital;
- 6^o Tirage au sort de 50 Obligations à amortir le 1^{er} septembre 1925;
- 7^o Quitus définitif à accorder à un Administrateur décédé;
- 8^o Nomination de trois Administrateurs;
- 8^o Autorisation à accorder aux Administrateurs de traiter directement ou indirectement des affaires avec la Société;
- 10^o Nomination des Commissaires des Comptes pour l'exercice 1925.

Le Conseil d'Administration.

Route du Littoral Méditerranéen.

Des Services automobiles quotidiens fonctionneront, pour la première fois, du 5 janvier au 5 mai 1925, entre *Marseille* et *Menton*; ils permettront de visiter tout le Littoral Méditerranéen, en passant par Cassis-La Ciotat, Bandol, Toulon, Hyères, La Côte des Maures et de l'Estérel, Cannes, Nice, Monte-Carlo.

Pour tous renseignements sur ces Services, demander le prospectus détaillé dans les agences et bureaux P.-L.-M. de renseignements.

Société Anonyme Monégagque
de la Chocolaterie de Monaco

AVIS

Messieurs les Actionnaires de la Chocolaterie de Monaco sont convoqués en Assemblée Générale ordinaire pour le jeudi 26 février 1925, à onze heures, au siège social, quartier de Fontvieille, avec l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :

- 1° Lecture du rapport du Conseil d'Administration ;
- 2° Lecture du rapport des Commissaires des Comptes ;
- 3° Lecture du Bilan et du compte Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 1924 ; approbation, s'il y a lieu, des comptes de l'exercice écoulé et quitus à qui de droit ;
- 4° Fixation du dividende ;
- 5° Quitus définitif à accorder à un Administrateur décédé ;
- 6° Autorisation à accorder aux Administrateurs de traiter directement ou indirectement des affaires avec la Société ;
- 7° Nomination des Commissaires des Comptes pour l'exercice 1925 et fixation de leur rétribution.

Le Conseil d'Administration.

GREFFE GÉNÉRAL DE MONACO

Extrait

D'un jugement contradictoire rendu par le Tribunal de Première Instance de la Principauté de Monaco, le 10 avril 1924, enregistré ;

Entre le sieur Louis PISANI, marchand-tailleur, demeurant à Monte Carlo ;

Et la dame Henriette LE LER, son épouse, demeurant à Monaco ;

Il a été extrait littéralement ce qui suit :

« Prononcée de plano le divorce entre les époux « Pisani-Le Ler, aux torts et griefs réciproques des « parties, avec toutes ses conséquences de droit. »

Pour extrait certifié conforme, délivré en exécution de l'article 22 de l'Ordonnance Souveraine du 3 juillet 1907, modifiée par celle du 11 juin 1909.

Monaco, le 30 janvier 1925.

Le Greffier en chef : A. Cioco.

MAISONS ET MEUBLES

Aunisiers, Poitevins, Vendéens, Saintongeais

La forme vieillotte et savoureuse des meubles rustiques vous a conquis, et vous rêvez d'en posséder et de composer un de ces intérieurs, dans un esprit traditionnel, tout en lui donnant une note très personnelle. Mais, pour cela, il vous faut tant les connaître, savoir quels meubles chaque province recèle, quels sont leurs caractères, par quoi ils se différencient de ceux des provinces voisines, par quoi ils s'apparentent et s'harmonisent avec d'autres.

Or, la *Vie à la Campagne* a entrepris ces études et ces recherches pour vous. Son directeur, M. Albert Maumené, parcourt à fond, chaque année, une province dans ce but ; il y est aidé et guidé par des connaisseurs passionnés : amateurs, décorateurs, antiquaires.

Il vous apporte cette année, par le texte et par l'image, l'inventaire prestigieux de tous les meubles de Vendée, Poitou, Anis et Saintonge, qu'il fait défiler sous vos yeux : de la massive armoire maracinière au vaisselier naïvement marqueté et polychromé de Saintonge. Il vous montre ces meubles dans les intérieurs paysans encore disposés comme des soldats à la parade, à la mode d'autrefois ; vous les trouvez mis en œuvre, avec esprit et avec goût, en de suggestifs intérieurs d'aujourd'hui ou par des exemples qui les situent fort à propos, parmi les meubles d'autre caractère. Révélation et merveille d'illustration ne coûtent que 7 fr. (franco 7 fr. 70), tout en réunissant la matière d'un volume de 40 fr.

Librairie Hachette, 79, boulevard Saint-Germain, Paris (VI^e).

MONTE CARLO
SAISON DE BAINS DE MER

PLAGE DE LARVOTTO

Etablissement ouvert tous les jours
de 8 h. 1/2 à 13 heures et de 15 à 19 heures



LEÇONS DE NATATION
DOUCHES (jet ou pluie) — MASSAGE

CONCERTS & DANCING
ATTRACTIONS DIVERSES

UN SERVICE DE CAR-AUTOMOBILE
DESSERT L'ETABLISSEMENT
et part toutes les demi-heures
de la place du Casino

APPAREILS et PLOMBERIE
SANITAIRES

Henri CHOINIÈRE

18, Boulevard des Moulins
MONTE CARLO

TÉLÉPHONE : 0-08

FUMISTERIE — CHAUFFAGE CENTRAL
Distribution d'Eau chaude.

CRÉDIT FONCIER DE MONACO

Banque Monégasque

Siège Social : 11, boulevard Albert I^{er}, Monaco
Téléphones : 5-86 et 6-85

Agence à MONTE CARLO

Avenue Princesse-Alice (Nouvel Hôtel de Paris)
Téléphones : 2-93 et 5-55

Prêts Hypothécaires.

Ouverture de Crédits Hypothécaires.

Depôts de fonds à vue et à terme productifs d'intérêts.

Comptes de chèques. — Effets à l'encaissement.

Escompte. — Achat et Vente de monnaies étrangères.

Lettres de crédit. — Délivrance de chèques.

Paiement de coupons. — Avances sur titres.

Ordres de Bourse. — Valeurs locales.

Souscriptions, transferts et régularisations de titres.

Garde de Titres et Colis précieux.

Location de Coffres-Forts.

CONSTITUTION DE SOCIÉTÉS ET TOUTES OPÉRATIONS FINANCIÈRES

« PUBLICITÉ MONDIALE »

Jean CHARMY

1, Avenue Saint-Laurent, MONTE CARLO

TÉLÉPHONE 6.44

EXPERT DE PROPAGANDE COMMERCIALE
pour la Publicité Générale
des Firmes Industrielles, Commerciales, Grands Hôtels
et Marques Nouvelles (Renseignements gratuits).

TOUS JOURNAUX FRANÇAIS ET ÉTRANGERS

AFFICHAGE

FRANCE ET PRINCIPAUTÉ

PUBLICITÉ des Bureaux des P. T. T.
PANNEAUX sur Routes, etc.

IMPRESSIONS ARTISTIQUES :

Affiches, Cartes postales, Dépliants, etc.

Comptoir National d'Escompte
DE PARIS

Société Anonyme au Capital de
250 millions de francs entièrement versés.

AGENCES DE

MONTE CARLO : Galerie Charles III
LA CONDAMINE : 25, Boulevard Albert I^{er}
MENTON : Avenue Félix-Faure

Escompte :: Recouvrements :: Chèques
Dépôts de Fonds à vue :: Dépôts de Titres
Ordres de Bourses :: Avances sur Titres
Mandats de voyage :: Lettres de Crédit
Change de Monnaies étrangères
Location de Coffres-forts

INSTALLATION PERMANENTE ET COMPLÈTE
EN TERRITOIRE MONÉGASQUE

Caveaux Spéciaux

pour la garde des Titres, Colis et Objets précieux

SOCIÉTÉ MARSEILLAISE DE CRÉDIT

INDUSTRIEL et COMMERCIAL et de DÉPÔTS

Société Anonyme fondée en 1865.

Capital : 75 millions. - Réserves : 25.850.000.

Siège social à MARSEILLE, 75, rue Paradis.

Succursale à PARIS, 4, rue Auber.

Président : M. Edouard Cazalet.

Groupe des Agences de Nice :

NICE, 45, boulevard Dubouchage.

MONTE CARLO (Park-Palace).

MONACO (La Condamine) 45, rue Grimaldi.

MENTON, 1, rue de Verdun.

Correspondants dans toutes les villes de France
et principales villes de l'Étranger.

Opérations de la Société : Comptes de dépôts productifs d'intérêts. — Envoi et transfert de fonds et délivrance de chèques pour la France et l'Étranger. — Garde de titres. — Escompte. — Recouvrements. — Change de monnaie. — Garde d'objets précieux. — Encaissement de coupons. — Avances garanties. — Ordres de Bourse. — Souscriptions. — Lettres de crédit.

BULLETIN DES OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

Titres frappés d'opposition.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 28 octobre 1924. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 8251.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 28 novembre 1924. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 3359.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 6 janvier 1925. Vingt et une Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 4804, 6887, 6888, 9351, 18239, 18240, 29091, 51055, 59975 à 59977, 75106, 85197, 93655, 93657, 98068, 98069, 100931, 133953, 137994, 151796 ; et Quatre Cinquièmes d'Actions de la même Société, portant les numéros 3467, 26297, 58592, 315963.

Exploit de M^e Charles Soccal, huissier à Monaco, en date du 26 janvier 1925. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 21394.

Mainlevées d'opposition.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 19 février 1924. Dix Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 45006, 61928, 61936, 73735, 73741, 73746, 73747, 73750, 73754, 73755.

Exploit de M^e Soccal, huissier à Monaco, en date du 5 juillet 1924. Une Obligation de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le n° 33347.

Titres frappés de déchéance.

Néant.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA.

Imprimerie de Monaco. — 1925.